

**Motion du 6 novembre 2007 de M. Alexis Barbey, Mmes Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Mme Anne Carron-Cescato: «Grand Théâtre: pour le retour à la sérénité».**

(renvoyée le 6 novembre 2007 par le Conseil municipal à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec la commission des arts et de la culture)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le retrait soudain, après des années de fidélité, d'un mécène important pour la culture à Genève;
- les inquiétudes légitimes au sujet du possible retrait d'autres mécènes ou sponsors en l'absence de compréhension de notre part d'un signal d'alarme ainsi donné;
- la charge que va représenter dès à présent pour le contribuable cette désaffection;
- les constats de déficits structurels sérieux mettant en péril l'avenir de la maison;
- les pistes d'assainissement suggérées par l'audit de gestion (Sherwood) et unanimement saluées tant par le conseil de fondation que par la Ville;
- le poids supporté quasi exclusivement par la Ville dans le soutien au maintien et à l'évolution d'une institution de rayonnement cantonal, régional, voire international,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui expliquer ses priorités concernant les réformes structurelles à mener au sein du Grand Théâtre suite aux constats de l'audit, cela afin d'éviter une nouvelle crise, soit:

- clarifier formellement dans une convention la mission de l'institution;
- présenter un plan financier quadriennal;
- respecter le ratio vertueux actuel d'un minimum de 30% de recettes propres (autofinancement et financement privé) considéré par Sherwood comme un modèle en matière de gestion financière d'un opéra;
- interpeller le Canton pour une aide financière ponctuelle ou régulière permettant d'envisager l'avenir avec sérénité;
- élaborer avec l'ensemble du personnel fixe un statut d'employé harmonisé;
- veiller à une meilleure organisation du temps de travail des collaborateurs, qui réponde à leur intérêt comme à celui de l'institution;
- tenir le Conseil municipal informé au fur et à mesure des actions menées en vue du prompt rétablissement de la confiance en la maison, tant auprès de l'ensemble du personnel qu'auprès des mécènes.